

Conseil de quartier Fetter/Océanide

Plénière

23/01/25

Ecole Maternelle des Gravières

M. Schaeffer accueille les habitants. Il présente l'ordre du jour :

1. Présentation du Réseau de Chaleur Urbain par ESSE
2. Présentation du Conseil de quartier, de ses membres et des travaux effectués pendant l'année
3. Echanges avec le Maire

M. LEYENBERGER, Maire de Saverne, rappelle le but des Conseils de quartier. Il s'agit de servir l'intérêt général du quartier sans entrer dans les problématiques individuelles.

Cette année a marqué le début d'un projet de Ville qui concerne le quartier Fetter/Océanide tout particulièrement : le Réseau de Chaleur Urbaine (RCU)

La Ville a souhaité profiter de cette réunion de quartier plénière pour que les délégués ESSE-Saverne chaleur Urbaine puissent présenter le projet et notamment la chaufferie dont les travaux démarrent près de la piscine.

1. Présentation du Réseau de Chaleur Urbain par les représentants d'Electricité de Strasbourg Service Energétique (ESSE)

M. SANTAUBIN, directeur commercial d'ESSE et M. ROESSLINGER, responsable technique chez d'ESSE résument le projet.

Les travaux ont commencé il y a un an. Deux mini réseaux ont été créés, près de l'hôpital et près de l'Océanide. En 2025 les travaux concerneront principalement la jonction de ces deux réseaux.

Les raccordements des abonnés se feront petit à petit entre 2025 et 2030.

M. ROESSLINGER ajoute que le réseau de chaleur de l'hôpital fonctionne avec chaleur fatale de Kuhn et celui de l'Océanide avec la chaufferie biomasse.

Le mix énergétique comprend la biomasse (bois, déchets forestiers), la chaleur fatale (perdue par les entreprises) dont la température est réhaussée avec une pompe à chaleur, et des panneaux solaires thermiques. La chaufferie biomasse ne devrait pas être en fonction en période estivale. La priorité est toujours donnée à l'énergie la plus écologique et vertueuse, c'est pour cela que l'intensité de fonctionnement de la chaufferie biomasse variera en fonction des besoins de la population et de la production des autres sources d'énergies.

Le RCU ne s'adresse qu'à des grosses structures (copropriétés, bâtiments publics...)

M. LEYENBERGER indique que ce RCU pourra permettre une stabilité des prix de l'énergie pour la Ville.

Le RCU est soumis à beaucoup de réglementation. Le permis de construire a été validé par la Préfecture, par la DREAL, l'ADEME et plusieurs études ont été menées (notamment au niveau acoustique). Une bande végétale est prévue pour améliorer l'aspect visuel.

A l'heure actuelle, les fondations sont terminées, des murs sortiront de terre dès la semaine prochaine (dernière semaine de janvier)

Les déchets forestiers acheminés représentent une dizaine de camions par mois. Ils proviennent d'un rayon de 100km maximum.

La fumée passera par un conduit à 23m, la fumée sera portée par le vent vers l'opposé des habitations (vers l'Océanide) et sera filtrée. ESSE s'est fixé un taux de filtration 5x plus que le taux imposé par la réglementation) La DREAL opérera des contrôles réguliers. Le filtre fonctionne avec Un filtre cyclonique, qui fait retomber les grosses particules, puis un filtre à manche, qui retient les particules les plus petites.

Une analyse en continue des cheminées sera effectuée.

En cas de grand vent, des précautions ont été prises pour sécuriser la cheminée. Elle sera en acier Corten à l'extérieur et en inox à l'intérieur.

Un habitant demande s'il y aura des créations d'emploi.

Le métier de pilote/technicien de cette structure est pointu et ne nécessite pas de beaucoup d'opérateurs. En revanche, il y aura tous les métiers nécessaires pour les sous-traitants comme les métiers de la filière bois

Saverne aura le RCU avec la plus grande source de chaleur thermique en France.

Un habitant demande ce que deviendra le surplus de production de solaire thermique.

Une cuve de stockage de 140³ m sera construite à l'arrière de la chaufferie. Il y aura un système d'évacuation de secours de la chaleur en cas de trop plein.

Un habitant demande si ce réseau de chaleur est le seul en Alsace.

Il existe d'autres réseaux de chaleur urbains en France et notamment en Alsace (ex. : Villé)

Un habitant demande combien d'année cela prendra pour rembourser cette installation.

M. LEYENBERGER indique que la commune ne met pas un centime pour la construction de ce réseau.

ESSE espère sur les 25 ans de la concession des gains de 80 millions sur les 38 investis.

Un habitant demande si la brasserie Licorne est toujours partenaire du projet, comme ce qui avait été annoncé initialement.

M. LEYENBERGER explique que des considérations techniques ont nécessité de revoir le projet initial avec la brasserie. La licorne intégrera probablement le projet à l'avenir.

Un habitant s'interroge sur le coût de l'installation pour un collectif.

M. SAINTAUBIN indique que l'installation ne coûte rien aux abonnés. Le démontage de l'ancien mode de chauffage ainsi que l'installation sont pris en charge par Saverne Chaleur Urbaine. Le prix de l'énergie est garanti à moins de 90€ttc du Mégawatt/h.

Un habitant demande s'il y aura de la déperdition de chaleur entre la chaufferie et l'hôpital.

M. ROESSLINGER répond que la déperdition de chaleur est calculée entre 8 à 10%, ce qui représente environ 2°C.

L'hôpital sera équipé d'une chaufferie de secours s'il devait y avoir un imprévu.

Un habitant s'interroge sur les démarches que les copropriétés devront entreprendre pour pouvoir s'y raccorder.

Les collectifs sont invités à se rapprocher de Saverne Chaleur urbaine (ESSE)

Un habitant demande quelles sont les perturbations auxquels la population doit encore s'attendre.

M. LEYENBERGER observe que les principales perturbations ont déjà eu lieu avec les deux franchissements de la D1004.

La suite des travaux se fera par tronçons.

Le réseau ne passe pas par le centre ni par la D1004. Deux points sensibles de la Ville restent encore à venir : la traversée du canal et celle de la voie ferrée.

Un habitant observe qu'à certains endroits où le réseau est installé, l'enrobé n'a pas encore été réalisé sur les trottoirs.

M. ROESSLINGER explique que les raccordements ne sont pas encore effectués partout. Les enrobés seront refaits lorsqu'ils seront finalisés.

Un habitant demande par où passeront les camions qui achemineront les déchets forestiers pour la chaufferie.

M. SAINTAUBAIN indique qu'ils arriveront par la RN4 et après la finalisation des gros œuvres, la voirie sera rénovée.

Un habitant signale des nids de poule.

ESSE en prend note et les refermera.

Un habitant demande si la chaudière générera beaucoup de bruit ?

Une étude acoustique a été effectuée avant même de rendre l'appel d'offre. Le niveau acoustique sera en dessous de la norme et sera mesuré par la DREAL régulièrement.

Un habitant demande si c'est au syndic de contacter Saverne Chaleur Urbaine ou si ESSE se rapproche d'eux.

ESSE a contacté les principaux mais s'il existe des syndicats libres, il est possible qu'ils n'aient pas été contactés.

Une permanence de Saverne chaleur urbaine est tenue à Saverne à la maison des entreprises. Les informations sont également disponibles sur le site <https://france-chaleur-urbaine.beta.gouv.fr/>

2. Présentation du Conseil de quartier, de ses membres et des travaux effectués pendant l'année

M. Schaeffer rappelle le fonctionnement des quartiers à Saverne

Saverne est divisée en 5 quartiers. Les bureaux des Conseils de quartier composés de 15 membres (4 élus, 11 habitants), se réunissent environ une fois par trimestre

Les membres du Conseil de quartier Fetter/Océanide sont :

Bruno Bataille

Patrick Bernhardt

Stéphane Burkhart

Nadine Coureur

Pierre Hauswirth

Roger Jamann

Catherine Kleitz

Jacqueline Lemoine

Guy Sachs

Isabelle Supper

Patricia Supper

M. Boos revient sur quelques sujets traités lors des réunions :

Il s'agit principalement des incivilités rencontrées au quotidien et divers dysfonctionnements observés par les habitants (stationnement, éclairage, voirie)

Un certain nombre de choses ont été mis en place en concertation avec le Conseil de quartier. Notamment l'aménagement de la rue de l'Ermitage dont la réfection était prévue par la Ville.

Les points sont transmis à la Ville qui, quand elle le peut, exécute les points remontés, ou en cas de non-faisabilité, explique toujours pour quelle raison.

Il rappelle qu'il existe un répondeur actif tous les jours de la semaine et à toute heure pour communiquer des dysfonctionnements urgents qui concernent les services techniques (lampadaire cassé, végétation débordante, nids de poule...) Ce répondeur Interservices (RIS) est la façon la plus efficace de transmettre des signalements à la Ville. Il est écouté tous les matins.

(Num : 0800 88 67 00)

3. Echanges avec le Maire

Les habitants transmettent leurs remarques et observations concernant le quartier ou la ville.

- Rue du Maréchal Joffre,

Tous les jours, des semis remorque font marche arrière avant le pont du chemin de fer car le panneau 4m de hauteur maximum est trop petit et n'est pas assez visible.

L'habitant demande s'il y a la possibilité d'installer un panneau avec une flèche les guidant vers la rue de Dettwiller, par rue fether où il y a le CAT.

M. LEYENBERGER indique que les panneaux ont une taille réglementaire. On note cependant la demande qui sera étudiée.

A transmettre à Ville.

Un habitant a observé que le feu piéton vers le carrefour super U, côté de la place Saint-Nicolas est trop court. Il passe au rouge alors que les piétons se trouvent encore au milieu de la route.

M. LEYENBERGER indique que le calcul est fait pas la CeA. La question est régulièrement posée, et leur a été remontée.

Il s'agirait selon eux du temps optimal pour assurer la fluidité nécessaire dans ce carrefour compliqué. Si l'on rallonge les feux, l'on crée plus d'embouteillage.

Une fois qu'il passe au rouge, il y a un minuteur avant que le feu ne passe au vert pour les véhicules se trouvant sur le même axe

En revanche, les feux des véhicules arrivant de l'autre axe sont verts en même temps que ce feu piéton.

Un habitant ajoute que le problème réside dans le fait est que ces véhicules venant de l'autre axe, en l'occurrence la rue des Clés et tournent à gauche, voient les piétons au dernier moment et observent que leur feu est déjà passé au rouge. Ils ne leur laissent donc pas la priorité.

M. LEYENBERGER annonce que la Ville en on va en rediscutera avec la CeA

A transmettre à la Ville

Un habitant demande si le circuit de la navette e-lico pourrait être modifié pour le faire passer dans la rue du Maréchal Joffre.

M. LEYENBERGER indique que chacun voudrait que la navette passe près de chez lui. Mais ce n'est malheureusement pas possible. Avant il n'y avait rien. A l'heure actuelle, la Ville n'a pas les moyens de financer deux ou trois lignes de navette différentes. Un choix a été fait de desservir en priorité les institutions et les commerces de centre-ville (mairie, hôpital...)

Le succès de la navette réside dans son cadencement à la demi-heure ; Tout crochet viendrait casser ce cadencement et la rendrait moins pertinente.

Le trajet est optimisé par rapport aux objectifs de dessertes.

Un jour on aura peut-être une deuxième ligne, si c'est le cas, elle serait perpendiculaire à l'actuelle et ne passerait donc pas par la rue du Maréchal Joffre.

Un habitant demande si un arrêt peut être ajouté aux ateliers municipaux au départ et l'arrivée.

M. LEYENBERGER pense que cela peut se réfléchir, mais cela signifie qu'elle ne passerait à cet endroit qu'au moment où elle rentre ou sort des ateliers.

A transmettre à la Ville, sera travaillé avec les membres du CdQ

Un habitant aborde la problématique des déjections canines non ramassées par les maîtres, notamment dans les rues Person et Saint-Nicolas.

M. LEYENBERGER informe que pour verbaliser, il faudrait que la Police Municipale puisse prendre les contrevenant sur le fait. Or, lorsqu'un uniforme est repéré, les personnes d'habitude inciviles ramassent. C'est un problème de civisme. Le même phénomène est observé pour les mégots.

En ce qui concerne les poubelles laissées dans la rue, une amélioration est observée car lorsqu'un dépôt sauvage est repéré, la poubelle est systématiquement ouverte pour trouver une adresse, ce qui arrive régulièrement. Le contrevenant est alors identifié : S'il nie, une plainte est faite au parquet, s'il avoue, 215€ de frais d'enlèvement lui sont facturés par la Ville. Avec ce système, environs une dizaine de contrevenant sont repérés pas mois.

De plus, une caméra piège est posée de temps en temps à différents endroits stratégiques et permet également de repérer des contrevenants. Ce problème est pris en main. Pour les déjections canines, c'est malheureusement beaucoup plus difficile.

Un habitant demande s'il serait pertinent d'installer des canisettes ?

M. LEYENBERGER indique qu'elles ont été démontées car cela appelait aussi aux dépôts sauvages d'ordures en plus d'être peu hygiénique.

Un habitant demande si l'on a le droit d'installer un miroir pour pouvoir sortir de son garage en sécurité.

M ; LEYENBERGER informe que les riverains sont autorisés à le faire lorsque la sortie de propriété est compliquée. Il convient alors de se rapprocher du service voirie de la Ville.

Un habitant demande à qui incombe la responsabilité en cas d'accident en sortant de chez soi par exemple en heurtant une trottinette qui circulerait sur le trottoir alors qu'elle n'y est pas autorisée.

M. LEYENBERGER observe que l'automobiliste est souvent responsable. L'assurance tranche en fonction du cas.

Le sujet des zones de rencontre est abordé. Il s'agit d'une zone partagée au centre-ville, où les piétons ont la priorité puis les cyclistes puis les automobilistes. La circulation y est limitée à 20km/h.

Un habitant demande si une étude de la rue de l'aménagement de la rue de la Vedette et du stationnement a eu lieu au sein du Conseil de quartier.

M. LEYENBERGER indique qu'il y a deux solutions : créer un stationnement alterné ou tracer des cases. Les deux options réduisent drastiquement le nombre de places.

Un habitant remarque que les étudiants au CFA s'y garent en journée, et réduisent le passage sur la chaussée si bien qu'un semi ou un bus ne pourrait pas y circuler.

A transmettre au Conseil de quartier.

Un habitant observe que lors des réfections de routes récentes, les trottoirs ont été abaissés. Il pense que c'est dangereux, et cela y facilite la circulation des trottinettes qui y montent facilement.

M. LEYENBERGER ajoute que cela est plus sécurisant pour les poussettes et fauteuils roulants.

Un habitant souhaite se renseigner sur les règles de stationnement dans la rue de Haguenau. Les véhicules doivent-ils aussi stationner sur la route et non sur le trottoir ?

M LEYENBERGER répond qu'il le faut, les trottoirs sont exclusivement réservés aux piétons, poussettes et fauteuils roulants, sauf en cas de traçage à cheval sur le trottoir ou exception signalée par un panneau. Le stationnement sur le trottoir ne se fait que s'il n'y a pas d'autre solution et que c'est spécifié comme c'est le cas dans une partie de la rue de la Vedette.

Tant qu'il n'y a pas de panneau interdisant de stationner, on se gare sur la chaussée. C'est la règle dans le code de la route.

Un habitant signale l'état du trottoir du pont de la rue de l'Orangerie. Il est tellement étroit qu'un fauteuil roulant ne passe pas, on est obligé de descendre sur la route, ce qui est dangereux. De plus, il est en mauvaise état.

M. LEYENBERGER remarque que ce point de la ville fait l'objet d'une réelle interrogation car la difficulté est que le gabarit du pont est limité. La seule solution serait de passer la circulation des véhicules en sens unique, ce qui n'est pas envisageable pour le moment.

Les trous seront rebouchés.

A transmettre au CTM

Un habitant signale également des haies empiétant sur le trottoir. De plus, une fois arrivé en bas du pont, devant VNF, le trottoir est en dévers et a une grosse bordure impossible à franchir en fauteuil ou poussette.

A transmettre à CTM, pour la création d'un bateau.

Un habitant témoigne du fait qu'il arrive régulièrement qu'il ne puisse pas rentrer chez lui car des voitures sont garées devant sa porte de garage, dans la rue des Clés. Cela cause également un obstacle à la circulation des poussettes et des fauteuils. Il est régulièrement obligé de se garer à la station essence.

A transmettre à la Police Municipale (PM)

Un habitant signale des camionnettes stationnées sur le trottoir de la rue François Carabin.

A transmettre à la PM

Un bus stationné sur la Route Romaine, déborde de la case, et bloque la visibilité des automobilistes.

A transmettre à la PM

Un habitant demande à qui appartient le parking du super U.

M. LEYENBERGER indique qu'il appartient au super U et ajoute que le porche lui-même leur appartient. Les trous dans la chaussée à ce niveau sont leur responsabilité. **La Ville reprendra contact avec le nouveau gérant.**

Un habitant ajoute qu'il n'y a pas de lumière.

C'est aussi de la responsabilité de super U.

Un habitant de la rue de la Colline, témoigne d'un stationnement anarchique, empêchant parfois même l'accès à la rue de la chapelle. La signalétique indiquant le sens unique n'est pas assez visible.

A transmettre au service technique

Un habitant explique que devant l'épicerie la Courtoise, dont les horaires sont plus étendus, il y a un problème de stationnement sur le trottoir. Dans la rue de Dettwiller, de l'autre côté de l'épicerie. Cela pose aussi un problème aux véhicules venant de la rue de l'Orangerie ou de la rue Person, qui n'ont pas de visibilité.

M. LEYENBERGER informe que des dizaines de PV pour stationnement sur trottoir sont distribués par semaine.

A transmettre à la PM

Un habitant se rappelle que devant l'épicerie, un sens interdit avait été peint sur le sol et est à présent effacé. Il demande s'il est possible d'y mettre de la peinture jaune.

M. LEYENBERGER indique qu'étant donné qu'il est interdit de stationner sur le trottoir, celui là n'échappe pas à la règle. Il n'est pas utile de le signaler avec de la peinture jaune.

Un habitant signale dans la Rue Person, la circulation difficile dans la partie haute où il n'y a pas de visibilité, surtout au moment du changement de côté du stationnement alterné. La solution serait de ne stationner que d'un côté de la rue.

M. LEYENBERGER remarque que le problème avec le stationnement d'un seul côté de la chaussée est que tout le monde est d'accord à condition que le côté choisi ne soit pas le sien. D'où la solution du stationnement alterné. Les cases réduisent considérablement le nombre de places.

Un habitant pense qu'une solution serait de mettre la rue Person en sens unique en montée, et la rue de Hagenau en sens unique en descente, avec un feu dans la rue de Dettwiller.

Les bus montant passeraient par la rue Fetter pour s'engager sur la rue de Dettwiller. Un feu les y aiderait.

M. LEYENBERGER ajoute qu'il y a beaucoup de circulation sur ces axes, c'est une solution à étudier.

A transmettre à la Ville.

Un habitant demande si l'espace devant l'entrée du cimetière militaire, est une place de stationnement. Une camionnette y est tout le temps, ce qui oblige à descendre sur la chaussée pour la contourner.

Transmettre à la PM

Un habitant a été témoin d'un léger accident au niveau des ilots dans la rue de l'Ermitage.

Fait pour ralentir la circulation. L'aménagement est en étude pour compléter comme dans la rue du Rossignol avec des petits barrières en caoutchouc pour dissuader les voitures de circuler sur la voie réservée aux piétons.

Un habitant demande s'il est possible de créer dans la rue de la scierie, où avec la construction de nouveaux bâtiments, environs 400 habitants en plus sont arrivés ces dernières années, une aire de jeux pour que les enfants aient un endroit plus sécurisé pour jouer car ils jouent actuellement sur la route. Si autrefois il n'y avait pas beaucoup de circulation, la situation est différente aujourd'hui.

Il y a de l'espace au fond de la rue. L'aire de jeux aquatique est la plus proche et est fermée en hiver.

De plus, il n'y a pas de banc avant plusieurs centaines de mètres, ce qui limite les déplacements des personnes âgées. Un banc pourrait être installé en face de la Macif.

M. LEYENBERGER pense que l'installation d'un banc est une bonne idée.

Pour ce qui est de l'augmentation du nombre d'habitants, la Loi Zéro Artificialisation nette (ZAN), va engendrer ce genre de phénomène à l'avenir et la densité va s'intensifier.

L'idée d'aire de jeux sera étudiée

A transmettre à Service technique. (aire de jeux + banc)

L'aire de jeux aquatique est ouverte en été, selon la météo. Il arrive qu'elle soit exceptionnellement fermée pendant la période estivale en cas de problème technique.

Un habitant demande si la construction d'un muret est prévue pour retenir le terrain qui a été décaissé dans la rue de Haguenau.

A transmettre au service technique/urbanisme

Un habitant regrette le déménagement des associations de danse dans d'autres communes, il demande si la Ville en connaît la raison, si c'est dû au coût de la location du Cosec.

M. LEYENBERGER indique que ces associations sont tenues par des personnes privées. Le Cosec ne peut pas être mis à disposition gratuitement à des écoles privées. On ne connaît pas la raison pour laquelle ils ont déménagé.

L'école de musique a pour projet à l'avenir de devenir un conservatoire, en proposant de la danse classique.

Un habitant demande si un projet est prévu pour l'aménagement de la Place Saint-Nicolas.

M. LEYENBERGER indique que la réflexion avance. Le prochain gros projet de la Ville est le chantier du Cosec. Mais à l'avenir, l'objectif serait de travailler ensuite sur cette place. Une école d'architecture a d'ailleurs mené une étude sur la place Saint-Nicolas et a proposé différentes maquettes.

Un des exemples proposés était de mettre les places de parking le long de la rd1004, en gardant le même nombre de places et pour créer une place piétonne, la partie de la rue de l'Ermitage devant le cardinal serait condamnée.

Il est impératif de travailler sur ce quartier car c'est une entrée de ville dans Saverne qui n'est pas belle pour l'instant.

Un habitant demande ce qu'il adviendra de la friche Bender.

M. LEYENBERGER informe les habitants que la Ville l'a rachetée pour avoir la main sur les projets futurs. L'objectif est de l'intégrer dans un projet d'ensemble.

Un habitant demande si un projet est en cours pour le bâtiment de la Charrue.

M. LEYENBERGER confirme qu'il s'agit d'une verrue dans le paysage de l'entrée de ville. Le propriétaire juridique du lieu a été trouvé. Le liquidateur de bien est propriétaire du bâtiment.

Des promoteurs proposent des potentiels projets. Certains ont déjà été refusés.

L'oriel protégée par les bâtiments de France, empêche la démolition du bâtiment.

Un habitant pense que les toilettes publiques au niveau de l'écluse au centre-ville donnent une mauvaise image aux touristes.

M. LEYENBERGER confirme que ces toilettes sont un problème. Des nouvelles toilettes ont été aménagés près de la Shase sur le parking derrière le château.

Un habitant signale un talus envahi par les ronces dans la rue de Haguenau, en face du carré de plaisance, le nouveau bâtiment blanc.

A transmettre au CTM si terrain ville sinon, à la PM

Le jardin en face du bâtiment où habitait le directeur du lycée Claude Chappe est envahi par des ordures et n'est pas fauché.

Maire : ce terrain a été racheté, il sera construit. Ce qui est publique, est entretenu pas la mairie, ce qui est privé doit l'être par les propriétaires, le cas échéant, la Police Municipale passe ou envoie un courrier

Un habitant signale des feuilles sur le trottoir

Maire : sur le trottoir, c'est aux riverains de les enlever ; Chaque riverain est responsable de son trottoir.